# REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOI CANTON DE BONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

#### ID: 074-200081446-20240912-DEL2024049-DE

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

# DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-049

L'an deux mille vingt quatre Le douze septembre A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 05 septembre 2024 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de M. Christophe FOURNIER, Maire.

Présents: M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Thérèse RAPHET, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Estelle GAILLARD, M. Tanguy JON, Mme Corinne PASSERAT, M. Éric BERTELOOT, M. Jean-Pierre BETEND, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Johan CHEVRIER, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Absents Excusés: Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Yves PERILLAT (pouvoir à M. Jean-Jacques SIGNOUX), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE), M. Lucas THABUIS.

Objet de la délibération: Constitution d'un groupement de commande pour l'accord-cadre à bons de commandes relatif à la location ou l'achat et la maintenance de copieurs multifonctions neufs ou d'occasions ainsi que la location d'un traceur entre les communes de Bonneville, d'Ayze, de Marignier, de Vougy, de Brison, de Glières-Val-de-Borne et de Contamine sur Arve, le Centre Communal d'Action Sociale de Bonneville et la Communauté de communes Faucigny Glières.

M. le Maire expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7;

VU la délibération du Conseil Municipal n°076.2020 en date du 24 mai 2020, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire pour prendre tout décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

VU la décision municipale n°0364.2020 en date du 10 août 2020 autorisant la signature du marché n°2020-17 relatif à la location et maintenance de copieurs multifonctions. Le marché a été conclu pour une période de 48 mois, à compter de la date d'admission des matériels.

CONSIDÉRANT l'échéance du marché n°2020-17 à la date du 21 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT que la commune de Bonneville a besoin d'un accord cadre à bons de commandes relatif à la location ou l'achat et la maintenance de copieurs multifonctions neufs ou d'occasions pour le bon fonctionnement de ses services ;

CONSIDÉRANT que la constitution d'un groupement de commande ne rentre pas dans le champ de la délégation de compétence consentie au Maire par la délibération du Conseil Municipal n°076/2020 en date du 24 mai 2020, c'est pourquoi il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer;

CONSIDÉRANT que la constitution d'un groupement de commandes permettra, aux communes de Bonneville, de Contamine sur Arve, d'Ayze, de Marignier, de Vougy, de Brison et de Glières Val de Borne, du Centre communal d'action sociale de Bonneville et à la CCFG d'obtenir des conditions économiques plus avantageuses et de bénéficier des avantages d'une consultation unique pour la location ou l'achat et la maintenance de copieurs multifonctions neufs ou d'occasions ainsi que la location d'un traceur;

CONSIDÉRANT que le groupement de commandes doit être encadré par une convention constitutive qui doit être signée par chaque membre. Cette convention définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne en particulier son coordonnateur, la Communauté de Communes de Faucigny-

# REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOI CANTON DE BONNEVILLE

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23/09/2024

ID: 074-200081446-20240912-DEL2024049-DE

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-049

Glières comme chargée de la procédure de mise en concurrence au nom de tous les membres du groupement;

CONSIDÉRANT que la CCFG, exécutant l'accord-cadre pour la Commune de Bonneville aura la possibilité d'établir des titres de recettes à l'attention de la Commune de Bonneville à hauteur de sa consommation

CONSIDÉRANT que les frais de gestion du groupement feront l'objet d'une refacturation au prorata du nombre de membres du groupement

CONSIDÉRANT que cette convention de groupement de commandes concerne la passation d'un accord-cadre à bons de commandes selon la procédure d'appel d'offres ouvert et que l'accord-cadre se décompose en deux lots comme suit :

-Lot n°1: location ou achat et maintenance de copieurs multifonctions neufs ou reconditionnés -Lot n°2: Location et maintenance d'un traceur plan

CONSIDÉRANT que la commune de Bonneville participe uniquement au lot n°1 : location ou achat et maintenance de copieurs multifonctions neufs ou reconditionnés

CONSIDÉRANT que le groupement de commandes est constitué pour la durée de l'accord-cadre, soit pour une période ferme de 48 mois à compter de la date d'admission des matériels ;

CONSIDÉRANT que la Commission d'Appel d'Offres du groupement est la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes de Faucigny-Glières;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets ;

CONSIDÉRANT le projet de convention constitutive du groupement jointe,

# Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER le principe de la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'accordcadre à bon de commande pour la location et maintenance de copieurs multifonctions entre les communes de Bonneville, de Contamine sur Arve, d'Ayze, de Marignier, de Vougy, de Brison et de Glières Val de Borne, du Centre communal d'action sociale de Bonneville et à la CCFG, pour la durée nécessaire à l'exécution de l'accord cadre, soit une durée de 48 mois ;
- D'APPROUVER le principe de la passation, dans le cadre du groupement de commandes présenté, de la procédure de mise en concurrence par procédure formalisée d'appel d'offres
- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatives à l'accord-cadre à bon de commande pour la location ou l'achat et la maintenance de copieurs multifonctions neufs ou d'occasions;
- D'APPROUVER que la CCFG soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé
- D'APPROUVER que la commune de Glières-Val-de-Borne participe uniquement au lot 1 : location ou achat et maintenance de copieurs multifonctions neufs ou reconditionnés;
- D'APPROUVER que la CCFG, exécutant l'accord-cadre pour la Commune de Glières-Val-de-Borne aura la possibilité d'établir des titres de recettes à l'attention de la Commune de Glières-Val-de-Borne à hauteur de sa consommation ;
- D'APPROUVER que la Commission d'Appel d'Offres du groupement soit la Commission d'Appel d'Offres de la CCFG;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent.

Délibération votée à 1 contre (M. Mickaël MAISTRE), 1 abstention (Mme Odile VIX) et 19 pour.

Le Maire, Christophe FOURNIER. La secrétaire de séance, Mme Sheila MICHEL.

